

EN CE TEMPS-LA :

La digue insubmersible de Gohier ou la fascinante histoire des habitants de « l'une des plus heureuses communes de tout notre département » qui continrent une crue de la Loire avec des voiles de bateau...

Ferdinand Lachèse, architecte du département de Maine-et-Loire de 1830 à 1864, a publié une étude sur la digue de Gohier dont voici quelques savoureux extraits.

A quelques lieues de la ville d'Angers, sur la rive gauche de la Loire, se trouve l'une des plus petites et des plus pauvres communes de tout notre département, mais aussi l'une des plus heureuses...

Ses maisons champêtres, entourées de jardins, dominant une vallée délicieuse, véritable éden, où se trouvent réunis, dans un espace de quelques lieues carrées, tous les trésors de la campagne, un jour splendide, l'air le plus pur, une végétation luxuriante produisant, à profusion, les fleurs les plus belles, les fruits les plus savoureux, les arbres du plus beau port, aux essences les plus variées, où mille oiseaux divers viennent asseoir leurs nids et animer le paysage par la variété de leurs concerts...

Après une description de la digue, terminée en 1848, l'auteur raconte la submersion de celle-ci par la crue de 1856, puis par celle de 1865...

Dans la nuit, du dimanche au lundi 1er octobre (1865), les travaux de défense continuèrent, le tocsin fut sonné pour prévenir la population de la vallée de Gohier à Saint-Jean que tout faisait craindre une rupture de la levée dans le même endroit qu'en 1856 (la Loire ayant atteint comme à cette époque la hauteur de 5,30 m) ; les eaux remontaient dans cette vallée depuis le Bois d'Angers (où cesse la digue insubmersible), dans les terres cultivées et jusque dans les jardins de Gohier... lorsqu'à neuf heures trois quarts du matin une voix formidable annonça que la Bohalle et Saint-Mathurin étaient sauvés ! Les eaux du fleuve, qui ne formaient qu'une seule nappe de la grande levée à celle de Gohier, venaient

de se frayer un passage dans cette dernière, au droit du chemin Niveleau, vis-à-vis le bourg de Blaison, mais loin de ses habitations,...

Par un hasard providentiel, deux forts bateaux se trouvaient amarrés à la tête de la digue, au moment du sinistre; et leurs grandes voiles ayant été mises à la disposition du cantonnier chargé de la surveillance de cette digue et de plusieurs riverains, aussi dévoués que forts et adroits, ces voiles jetées en amont et en aval du flot, sur les parois de la digue, où elles étaient maintenues à l'aide de cordes et de pierres par les intrépides travailleurs, combattirent pied à pied la force des eaux, à ce point qu'au lieu d'arriver à la longueur de 200 mètres, comme en 1856, la brèche n'a pas dépassé 96 mètres.



Cette jolie histoire nous confirme que les ports de Gohier accueillait encore à la fin du XIX^{ème} siècle de « gros bateaux », vraisemblablement « chalands de Loire » ou « gabares », de 20 à 25 m de long. Ils portaient une voile rectangulaire pouvant atteindre une cinquantaine de m² avec un tirant d'eau de 0,20 à 0,80 mètre et pesaient à vide près de 20 tonnes, pouvant transporter plus de 80 tonnes de marchandises (cf. divers sites internet sur la batellerie de Loire & www.sauvegarde-loire-angevine.org).

J-L.P

Par monts et par vaux

Noms et classements à l'intérieur du règne végétal

Dans les ouvrages se rapportant aux plantes (flores, catalogues, revues,...), chaque spécimen est généralement repéré par une dénomination inscrite en latin. C'est là une méthode reconnue internationalement. Ce nom se décompose ainsi : le premier terme, qui comporte une majuscule indique l'appartenance à un groupe nommé **genre**, et comme il peut y avoir plusieurs types différents à l'intérieur d'un même genre, ce dernier est suivi d'un terme complémentaire définissant une **espèce**. Exemple : *Castanea sativa*, le châtaignier cultivé (principe identique pour la classification dans le règne animal).

Les genres – plusieurs centaines de milliers sur la planète – sont groupés en **familles** dont le nom se termine systématiquement par le suffixe « acées » dans le règne végétal.

Les **familles** ayant des caractères communs sont rassemblées et forment des **ordres**, lesquels sont regroupés en **classes** puis en **embranchements** et enfin en **règnes**. Pour rendre ces classifications plus claires, d'autres subdivisions sont envisagées, appelées sous-classes, sous-ordres,...

Pour revenir à la notion de famille, plusieurs arbres appartiennent à celle des FAGACÉES, nom issu du genre *Fagus*, qui désigne le hêtre. On y trouve par exemple les châtaigniers et les chênes en raison de similitudes concernant le fruit et la graine.

Le chêne commun, ou chêne pédonculé, ou encore chêne rouvre (en français il peut y avoir plusieurs dénominations, sans compter celles qui proviennent des patois régionaux) est nommé *Quercus robur*, *Quercus* nommant le genre chêne, et pour préciser l'espèce : *robur* signifiant « fort », ce qui n'est pas exagéré quand on regarde les beaux spécimens que l'on peut rencontrer. Il existe cependant d'autres chênes à l'intérieur du genre « *Quercus* », au moins une cinquantaine de par le monde. Le chêne-liège, *Quercus suber*, espèce méditerranéenne, est rare dans la région : un bel exemplaire pousse à St Mathurin, en contrebas de la levée. Egalement venus du sud, des spécimens de chêne chevelu (feuilles anguleuses, glands à cupule duveteuse), sont présents à Blaison et Gohier.

Le chêne-vert, dit encore faux-houx, ou yeuse, nommé *Quercus ilex*, originaire des bords de la Méditerranée, se rencontre assez fréquemment dans des propriétés blaisonnaises.



Chêne-vert
La Boutonnière

Une espèce peut parfois comporter des variétés, par exemple *Quercus robur 'fastigiata'* en forme de colonne, ou *Quercus robur 'atropurpurea'* dont les jeunes pousses sont de couleur pourpre. Ces variétés sont en général cultivées, tout comme celles qui proviennent d'hybridations faites par la main humaine : un croisement entre le chêne chevelu *Quercus cerris*, et le chêne-liège *Quercus suber*, a permis d'obtenir un hybride nommé *Quercus x hispanica*, le symbole « x » étant la marque d'un croisement.

La botanique n'étant pas une science figée, les connaissances en ce domaine ne sont jamais définitives et il ne faut pas s'étonner de changements dans les dénominations ou les classements, lesquels peuvent être revus à la faveur de découvertes. Ainsi, tous les arbres qui viennent d'être nommés étaient regroupés, avec le charme et le noisetier dans une famille autrefois nommée CUPULIFÈRES. Aujourd'hui, une meilleure connaissance de l'appareil reproducteur de ces plantes et de leurs différences, a scindé ce groupe en deux familles, celle des CORYLACÉES (de *Corylus avellana*, le noisetier ou coudrier) qui comporte aussi le charme, et celle des FAGACÉES.

J.-C. S.